

Prérequis à l'inscription

Pièces à fournir obligatoirement (pour tous les domaines) :					
Piè	ces complémentaires à fournir en cas de transfert (pour tous les domaines) :				
	Demande de transfert : formulaire téléchargeable E96 Copie de la (ou des) certification(s) précédente(s)				
Pièces complémentaires à fournir en cas de recertification (en plus des pièces à fournir obligatoirement):					
/!\	/!\ Dans le cas d'une recertification amiante sans et avec mention				
	_ ''				
- En cas d'inscription au DPE sans mention: □ Attestation de formation conforme à l'arrête du 16/10/2006 définissant les critères de certification : Certification : trois jours minimum / Recertification : trois jours minimum pendant le cycle de (re)certification, dont un jour datant de moins de 18 mois au moment de l'examen □ Curriculum Vitae					
	Eléments de preuve de l'expérience professionnelle d'une durée minimale de 3 ans : o attestation de travail émise par l'employeur, o ou contrat de travail et dernière fiche de salaire pour les personnes salariées o u extrait KBIS pour les personnes non-salariées D Eléments de preuve d'une formation post-secondaire d'une durée minimale de 2 ans, ou équivalent, dans le domaine des techniques du bâtiment : o Copie du diplôme ou du titre/certificat équivalent (ou preuve de réussite) o Si ce diplôme a été obtenu dans les 12 mois précédant la demande : programme de formation associé				
- En cas d'inscription au DPE avec mention, en plus d'être certifié DPE sans mention: □ Attestation de formation conforme à l'arrête du 16/10/2006 définissant les critères de certification : Certification : cinq jours minimum / Recertification : cinq jours minimum pendant le cycle de (re)certification, dont deux jours datant de moins de 18 mois au moment de l'examen					
	Curriculum Vitae				



Prérequis à l'inscription

	Eléments de preuve de l'expérience professionnelle d'une durée minimale de 3 ans : o attestation de travail émise par l'employeur, o ou contrat de travail et dernière fiche de salaire pour les personnes salariées o ou extrait KBIS pour les personnes nonsalariées					
	Eléments de preuve d'une formation post- secondaire d'une durée minimale de 2 ans, ou équivalent, dans le domaine des techniques du bâtiment: O Copie du diplôme ou du titre/certificat équivalent (ou preuve de réussite). Si ce diplôme a été obtenu dans l'année précédant la demande: programme de formation associé.	ou 	Preuve de validation d'un contrôle sur ouvrage en DPE sans mention			
- En cas d'inscription à l'amiante sans mention: Attestation de formation conforme à l'arrête du 25/07/2016 définissant les critères de certification : Certification : trois jours minimum / Recertification : trois jours minimum pendant le cycle de (re)certification, dont un jour datant de moins de 18 mois au moment de l'examen						
_	En cas d'inscription à l'amiante avec mention, en plus d	'être certifié	amiante sans mention:			
	Attestation de formation conforme à l'arrête du 25/07, certification : Certification : cinq jours minimum / Recertification : cin de (re)certification, dont deux jours datant de moins de	q jours minin	num pendant le cycle			
	Curriculum Vitae					



Prérequis à l'inscription

	Eléments de preuve de l'expérience professionnelle d'une durée minimale de 3 ans : o attestation de travail émise par l'employeur, o ou contrat de travail et dernière fiche de salaire pour les personnes salariées o ou extrait KBIS pour les personnes nonsalariées Eléments de preuve d'une formation post-secondaire d'une durée minimale de 2 ans, ou équivalent, dans le domaine des techniques du bâtiment: o Copie du diplôme ou du titre/certificat équivalent (ou preuve de réussite). Si ce	ou 	 □ Avoir validé une surveillance de rapports amiante avant le 30/06/2017 □ Fournir deux rapports portants
	diplôme a été obtenu dans les 12 mois précédant la demande : programme de formation associé.		sur le périmètre de la mention
-	Plomb sans mention		
	Pas de prérequis particuliers		
-	Plomb avec mention		
	Surveillance plomb sans mention terminée		